

L'écho errant

N°6
Novembre 2003

Un autre bulletin d'informations communales et d'échanges de Paillet

<http://echo.errant.free.fr>

■ Edito : Des cadences infernales

Que c'est encombrant un conseil municipal avec tous ces gens qui veulent discuter, essayer de comprendre voir participer collectivement à des décisions. Dans toutes les communes (renseignez-vous), les conseils municipaux se réunissent en général une fois par mois mais à Paillet non ! M. le maire nous répond qu'il ne veut pas réunir un conseil pour "discuter du sexe des anges" ! Quand on pense que dans toutes les autres communes, ils passent leurs soirées à parler de sexe...Sauf que cette fois M. le maire a passé les bornes puisqu'il ne respecte pas le code des communes (article L.121-8) qui l'oblige à réunir au minimum un conseil municipal par trimestre ! De fait, le conseil municipal enfin réuni le 3 octobre (précédent conseil le 20 juin 2003) a duré plus de 4 heures...

■ Mes chères ordures

Deux systèmes de recouvrement existent pour les ordures ménagères : le système de la **redevance** (basé sur le nombre de personnes domiciliées) et le système basé sur la **taxe foncière**. Jusqu'à l'année dernière, à Paillet, la redevance était calculée sur le nombre de personnes au foyer (part par personne : 59.5€ pour l'année 2002, réduction de 50% à partir de la 4^{ème} personne vivant au foyer etc...).

Lors du conseil municipal du 11 Juin 2002, M. le maire demande aux conseillers de se prononcer sur le «*transfert de la compétence des ordures ménagères à la communauté des Communes du Vallon de l'Artolie à partir du 01 Janvier 2003. Les ordures ménagères seront recouvrées par le biais de la taxe et non plus sous la forme de la redevance. M. PUECH fait remarquer qu'il est paradoxal d'en arriver à ce principe de taxe et d'être amené à créer en parallèle des œuvres sociales pour aider les personnes ou foyers en difficulté.*» (Extrait du compte-rendu du Conseil Municipal du 11/06/02). Mais, M. le maire nous explique que cette **décision** est **inéluctable** et que si nous ne la prenons pas maintenant elle sera obligatoire en 2005. Devant ce dernier argument, nous votons "pour" (aucun taux de taxe n'était prévu à ce moment là), tout en regrettant, avec d'autres, l'abandon de la redevance.

Puis la Communauté des Communes vote l'uniformisation du système en alignant toutes les communes sur le système de la taxe foncière. Ils présentent là aussi cette évolution comme inévitable : "En 2005, tout le monde doit être à la taxe".

Nous avons tous découvert en recevant les impôts fonciers, des disparités parfois énormes par rapport à l'année dernière et entre les contribuables. En effet, la taxe est calculée en **fonction des propriétés bâties** avec un taux de 14% de la base. Nous arrivons à cette aberration : nous payons les frais d'enlèvement des ordures ménagères non pas en fonction du nombre de personnes produisant le volume d'ordures, mais en fonction de la superficie des propriétés, qu'elle soient à vocation d'habitation ou pas.

Lors de la réunion publique du 10 octobre à Cardan, nous apprenons que la loi impose en fait que le système de recouvrement soit uniforme sur la CDC (Communauté des Communes), mais n'impose pas du tout de passer au système de la taxe. **Il y a quand même une différence !**

La CDC avait le choix. La vérité a été travestie aux conseillers municipaux et communautaires.

Si les dirigeants de la CDC ont choisi le système de la taxe, c'est par facilité : le trésor public s'occupe de tout (facturation, recouvrement, impayés) ... et prend quand même au passage des frais de 8%.

Nous refusons d'opposer les concitoyens entre ceux qui payent plus, ceux qui payent moins, entre ceux qui ont une famille nombreuse et ceux qui vivent seul, entre ceux qui ont les moyens et ceux qui ont des difficultés ; mais il nous semble que **l'ancien système, même si il n'est pas l'idéal, est le plus juste** et nous demandons que la Commune de Paillet et la CDC reviennent au recouvrement par redevance.

Les dirigeants de la CDC ont fait un choix politique : **privilégier un système plus tranquille, plutôt qu'une politique sociale.**

■ Le café de la Liberté a 100 ans !

Lors d'une cérémonie le 2 octobre 2003, l'association des cafés historiques et patrimoniaux a remis un diplôme à Simone et Jean-Claude, récompensant leurs actions d'animation.

Nous les félicitons et les encourageons, car ils ne ménagent pas leurs efforts !



■ Votez, je m'occupe du reste...

Le plan initial de la tranche d'assainissement en cours, prévoyait de s'arrêter au CD10 pour la rue de la Croix; puis de partir en direction de Cadillac à partir de la grand rue. On explique au conseil municipal que c'est ce qui est prévu et qu'on ne peut faire plus. Au cours des travaux, changement de programme, on part également dans l'autre sens à partir de la croix. "S'adapter aux problèmes" nous dira M. le maire. Alors on bricole avec l'entreprise présente sur le terrain : un branchement de plus par ci par là... Tant mieux pour les personnes concernées, et "tant pis" pour les autres ? Cela montre que l'étude préalable n'était pas suffisamment réfléchie: Ces problèmes existaient déjà avant; pourquoi n'avoir pas mieux étudié les plans ? Certes on peut toujours faire des adaptations, on ne peut pas tout prévoir, mais une réunion préalable de la commission voirie aurait pu permettre de discuter et peut être d'éviter des oublis, donner un avis...

De plus, l'aménagement du bourg arrive. Il vaudrait mieux avoir terminé l'assainissement avant de refaire la route...

■ Palos : suite, mais pas fin

Rappelons que la commune a usé de son droit de préemption pour cet immeuble. (voir écho errant n°5). Mais...

Lors d'un conseil communautaire, réunion publique des délégués de la CDC, nous apprenons que l'immeuble Palos a été proposé par M. le maire de Paillet (qui n'a pas cru bon d'en parler à son conseil municipal !) pour devenir le siège de la CDC. Il en coûterait 190 000 € et... autant en travaux de réhabilitation !

Mais les délégués communautaires sont des gens prudents et lorsqu'ils ont visité le lieu, ils ont pris la précaution de s'entourer de personnes compétentes. Qu'ont-elles conclu ? Que cet immeuble, certes agréable, était en zone inondable et que des travaux intérieurs seraient difficiles à réaliser à cause du trop grand nombre de murs porteurs.

S'il s'agit d'un bâtiment d'intérêt public, les problèmes de permis de construire (zone inondable) pourraient être surmontés. Mais alors, que serait-il advenu si la commune avait acheté ce bâtiment pour ensuite "s'arranger" avec un promoteur et faire des logement locatifs ...?

■ Palos : suite et fin ?

Finalement, la commune n'achète plus "l'immeuble Palos" ! Après nous avoir soutenu, parfois de manière très vive, que cet achat était indispensable à l'aménagement du bourg, que cette vente était attendue depuis des décennies... le maire et ses adjoints changent d'avis !

■ Bâtiments encore

Nous avons également appris le 25/09, lors d'une autre réunion publique de la CDC (réunions décidément très instructives !) que la commune de Paillet proposait ensuite une partie du bâtiment "Escandes" (en partie occupé par la Poste) pour siège de la CDC. Le conseil municipal de Paillet n'a jamais débattu d'une possible utilisation de ce bâtiment, qui, il est vrai, reste en partie inutilisé. Mais notez que l'écho errant s'interrogeait en juin dernier : pourquoi encore acheter alors que la commune dispose depuis longtemps de bâtiments comme celui de la Poste...

Par contre, pour l'ancienne boulangerie, la solution que nous avons acceptée pourrait être mise en œuvre : ne pas conserver le bâtiment, et récupérer uniquement le terrain à l'arrière pour étendre la place. Toutefois, la commune achète le tout pour ensuite revendre le bâtiment au lotisseur qui y ferait des logements locatifs.

■ "Ayez confiance..."

Une décision prise au conseil municipal est normalement appliquée sauf... Lors du conseil du 28 septembre 2001, il est voté à l'unanimité la vente d'une parcelle de terrain au bord de l'Estey. Nous apprenons incidemment que les personnes concernées ne possèdent toujours pas ce terrain car M. le maire a décidé de surseoir au vote du conseil municipal ! Les décisions du conseil ne sont pas appliquées et les conseillers n'en sont pas informés.

■ Aménagement du bourg

Après une dernière réunion en février 2002, plus de nouvelle jusqu'au dernier conseil : l'aménagement devrait commencer en 2004, par l'aménagement routier de la première tranche (entrée de Paillet coté Langoiran). Le conseil a opté pour un terre plein central planté d'arbres, avant la gare (des détails

bientôt sur le site internet de l'écho errant).

Nous espérons que d'autres rencontres auront lieu, auxquelles nous serons associés. Le travail ne fait que commencer...

■ Panneaux, suite



Dans l'écho errant n°4, nous notions, photo et carte postale ancienne à l'appui, la vétusté des panneaux d'affichage de la mairie. Nous avons été entendus, des améliorations notoires ont été apportées: trouvez lesquelles ! (*)

■ Quelques brèves ...

- Désormais pour utiliser un local communal, toute association devrait passer une convention avec la mairie.

- La classe de CM2 ayant un projet de classe verte au mois d'avril, le conseil municipal a décidé de soutenir ce projet en votant une subvention correspondant à 35% du budget du projet. Par ailleurs, la commune reconduit l'intervenant en musique à l'école.

- Il n'y a plus de receveur à La Poste, mais les horaires d'ouverture du guichet ne changent pas. Un conseiller financier tiendra toutefois des permanences.

- Félicitons Monsieur et Madame Pierre qui ont fêté leurs 50 ans de mariage.

- Le bord de l'eau, au bout de la grand rue est enfin débarrassée de ses "cadavres" de voitures...

- Les prochains travaux de voirie devraient concerner la rue de l'ancienne poste et la rue Pitaut ... Ils sont attendus depuis la réfection du pont de la D10 (2001) et ont changé de formules plusieurs fois depuis. Cette fois ci, serait-ce la bonne ?

- Des associations de Paillet participeront au Téléthon, le samedi 6 décembre. Venez les encourager !



■ Paillet.com

Pour ceux d'entre vous qui peuvent y accéder, le site internet de l'Echo fait peau neuve ce mois ci. Vous y retrouverez toujours les anciens numéros de votre journal préféré. La collection de cartes postales anciennes s'étoffe. Mais il y a également une nouvelle rubrique "Paillet pratique", guide de

bienvenue pour les nouveaux Pailletons : plans de Paillet, horaires et coordonnées des commerces, services, médecins, associations... Tapez : echo.errant.free.fr (pas de www).

L'internet à haut débit devrait arriver dans quelques temps à Paillet. D'ailleurs, si le haut débit vous intéresse, signez la pétition ou envoyez un mail à la communauté de communes.

De plus en plus de service (y compris publics) sont accessibles "en ligne". La commune devrait logiquement posséder un accès; nous demanderons alors qu'un point internet soit mis à disposition de la population.